

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

2015-39 MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GEODETECTION ET LE GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 novembre 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé),
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Affichage le 27 novembre 2015

2015-39 MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GEODETECTION ET LE GEOREFERENCMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, les exploitants des réseaux dits « sensibles » devront avoir procédé à leur géo-référencement en xyz pour le 1^{er} janvier 2019 dans les unités urbaines, et pour le 1^{er} janvier 2026 dans les unités rurales.

Le SYDELA est concerné par cette obligation future, car il exploite le réseau d'éclairage public (classé sensible) des collectivités adhérentes qui lui ont délégué la compétence « maintenance des installations d'éclairage public ».

Il est proposé aujourd'hui l'adhésion du SYDELA à un groupement de commandes publiques chargé de la géodétection et du géoréférencement des réseaux d'éclairage public. La mutualisation de cet achat permettra d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Le SyDEV propose d'être le coordonnateur de ce groupement auquel participeraient les membres suivants :

- Le SyDEV (Syndicat Départemental d'Equipement de la Vendée),
- Le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie du Maine et Loire),
- La commune de Challans,
- La commune de Fontenay-le-Comte,
- La commune de Luçon,
- La commune de La Roche-sur-Yon,
- La commune des Sables d'Olonnes,
- La commune de Rocheservière,
- La communauté de communes de Fontenay-le-Comte,
- Et le SYDELA.

La prestation serait réalisée par le biais d'un marché à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, pour une durée de 4 ans ferme.

Le comité décide :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes « géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public »,
- D'autoriser M. le Président à la signer.

Le Président,
Bernard CLOUET

